

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Actions européennes	529

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.4221-1
- VU** l'article L533-1 du Code de l'éducation
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 octobre 2016 adoptant la nouvelle Stratégie régionale européenne,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

I - Défense des intérêts ligériens sur la scène européenne via le Bureau de Bruxelles

ATTIBUE

une subvention de 600 000 euros sur un montant subventionnable de 802 980 euros TTC à l'association Pays de la Loire Europe à Bruxelles pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2022,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 600 000 euros,

AUTORISE

la dérogation du point 5 b. des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région Pays de la Loire et l'Association Pays de la Loire Europe présentée en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

II- Mise en réseau et soutien des associations à vocation européenne

1 - Maison de l'Europe en Mayenne

ATTRIBUE

une subvention de 28 000 euros sur un montant subventionnable de 190 970 euros TTC à la Maison de l'Europe en Mayenne pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2022,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 28 000 euros,

AUTORISE

la dérogation du point 5 b. des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région Pays de la Loire et la Maison de l'Europe en Mayenne présentée en annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

2 - Maison de l'Europe Le Mans-Sarthe

ATTRIBUE

une subvention de 21 500 euros sur un montant subventionnable de 161 257 euros TTC à la Maison de l'Europe Le Mans Sarthe pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2022,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 21 500 euros,

AUTORISE

la dérogation du point 5 b. des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région Pays de la Loire et la maison de l'Europe Le Mans Sarthe présentée en annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

3 - Maison de l'Europe Angers-Maine et Loire

ATTRIBUE

une subvention de 17 000 euros sur un montant subventionnable de 26 846 euros TTC à la Maison de l'Europe Angers Maine et Loire pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2022,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 17 000 euros,

AUTORISE

la dérogation du point 5 b. des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région Pays de la Loire et la Maison de l'Europe Angers Maine et Loire présentée en annexe 4,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

4- Maison de l'Europe de Nantes

ATTRIBUE

une subvention de 65 500 euros sur un montant subventionnable de 429 500 euros TTC à la Maison de l'Europe de Nantes pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2022,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 65 500 euros,

AUTORISE

la dérogation du point 5 b. des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région Pays de la Loire et la Maison de l'Europe de Nantes présentée en annexe 5,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

5- Association Euradio

ATTRIBUE

une subvention de 53 000 euros sur un montant subventionnable de 278 579 euros TTC à l'association Euradio pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2022,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 53 000 euros,

AUTORISE

la dérogation du point 5 b. des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région Pays de la Loire et l'Association Euradio présentée en annexe 6,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

6- Association Graine d'Europe

ATTRIBUE

une subvention de 17 000 euros sur un montant subventionnable de 55 934 euros TTC à l'association Graine d'Europe pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2022,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 17 000 euros,

AUTORISE

la dérogation du point 5 b. des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association Graine d'Europe présentée en annexe 7,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

III- Action Educative Ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »

1- L'Association de Gestion des Etablissements Agricole pour le lycée Jean-Baptiste Eriau d'Ancenis (44)

ATTRIBUE

une subvention de 1 280 euros sur un montant subventionnable de 1 750 euros TTC pour l'Association de Gestion des Etablissements Agricole, pour le lycée Jean-Baptiste Eriau,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement de 1 280 euros pour le projet autour d'un escape game européen, au titre de l'action éducative « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

2- L'Ecole nantaise de commerce et d'informatique et d'administration (ENCIA) à Nantes (44)

ATTRIBUE

une subvention de 2 500 euros sur un montant subventionnable de 6 000 euros TTC pour l'Ecole nantaise de commerce et d'informatique et d'administration ,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement de 2 500 euros pour le projet « la nouvelle élève s'appelle Europe », au titre de l'action éducative « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

3- Le lycée de l'Hyrôme de Chemillé-en-Anjou (49)

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 euros sur un montant subventionnable de 9 800 euros TTC pour le lycée de l'Hyrôme,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement de 2 000 euros pour le projet « lutter contre les inégalités autour d'un projet commun éco-responsable » au titre de l'action éducative « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

4- Le lycée Fernand Renaudeau de Cholet (49)

ATTRIBUE

une subvention de 2 500 euros sur un montant subventionnable de 9 000 euros TTC pour le lycée Fernand Renaudeau,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement de 2 500 euros pour le projet « les Eurodélégués s'engagent pour l'avenir de l'Europe sur leur territoire » au titre de l'action éducative « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

5- L'Association Saint-Joseph de Mauges-sur-Loire (49)

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 euros sur un montant subventionnable de 6 000 euros TTC pour l'Association Saint-Joseph,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement 2 000 euros pour le projet «des jeunes Européens concernés », au titre de l'action éducative « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

6- Le lycée Sadi Carnot - Jean Bertin de Saumur (49)

ATTRIBUE

une subvention de 2 500 euros sur un montant subventionnable de 6 427 euros TTC pour le lycée Sadi Carnot - Jean Bertin,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement de 2 500 euros pour le projet « Développer sa citoyenneté européenne » au titre de l'action éducative « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

7- L'OGEC Saint-Aubin La Salle de Verrières en Anjou (49)

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 euros sur un montant subventionnable de 6 000 euros TTC pour l'OGEC Saint-Aubin La Salle,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement de 2 000 euros pour le projet « Vive l'Europe! » au titre de l'action éducative « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

8- L'OGEC du lycée privé Notre Dame de Challans (85)

ATTRIBUE

une subvention de 224 euros sur un montant subventionnable de 280 euros TTC pour l'OGEC du lycée privé Notre Dame,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement de 224 euros pour le projet « Go Green ! » au titre de l'action éducative « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

9- Le lycée René Couzinet de Challans (85)

ATTRIBUE

une subvention de 2 500 euros sur un montant subventionnable de 6 200 euros TTC pour le lycée René Couzinet,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement 2 500 euros pour le projet « Cartoon for active citizen » au titre de l'action éducative « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

10- Le lycée Jean de Lattre de Tassigny de la Roche-sur-Yon (85)

ATTRIBUE

une subvention de 2 500 euros sur un montant subventionnable de 7 916 euros TTC pour le lycée Jean de Lattre de Tassigny ,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement de 2 500 euros pour le projet « Strasbourg, un carrefour européen » au titre de l'action éducative « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

11- Le lycée Léonard de Vinci de Montaigu (85)

ATTRIBUE

une subvention de 2 400 euros sur un montant subventionnable de 9 000 euros TTC pour le lycée Léonard de Vinci ,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement de 2 400 euros pour le projet « découverte de l'Europe et de son Parlement » au titre de l'action éducative « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

IV- Actions d'information et manifestations européennes

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 79 000 euros pour la prise en charge des dépenses relatives à la mise en œuvre d'actions d'information et des manifestations européennes,

V- Versement d'une subvention à l'association étudiante Parcours Europe (AEPE) pour son projet « Promouvoir les idées européennes de manière concrète » au titre du dispositif CAP EUROPE

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 euros à l'association étudiante Parcours Europe sur un montant subventionnable de 10 218 euros TTC,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante pour cofinancer le projet « Promouvoir les idées européennes de manière concrète » au titre du dispositif CAP EUROPE,

AUTORISE

la dérogation la dérogation du point 5 b. des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

VI- Versement d'une subvention au collège Calypso de Montreuil Bellay (49) pour son projet « du CHAOS à la réconciliation » au titre du dispositif CAP EUROPE

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 euros au Collège Calypso de Montreuil Bellay sur un montant subventionnable de 8 910 euros TTC,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante pour cofinancer le projet intitulé « du CHAOS à la réconciliation » au titre du dispositif CAP EUROPE,

AUTORISE

la dérogation la dérogation du point 5 b. des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

VII- Versement d'une subvention à la Fédération régionale des Maisons Familles Rurales de Maine-et-Loire pour son projet « Cultivons l'Europe et l'International » au titre du dispositif CAP EUROPE

ATTRIBUE

une subvention de 3 900 euros à la Fédération régionale des Maisons Familles Rurales de Maine-et-Loire sur un montant subventionnable de 19 500 euros TTC,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante pour cofinancer le projet intitulé « Cultivons l'Europe et l'International » au titre du dispositif CAP EUROPE,

AUTORISE

la dérogation la dérogation du point 5 b. des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

Abstention : Eléonore REVEL

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 28/02/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs